



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 27 octobre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 27 octobre 2020 sous la présidence de Monsieur MARTIN Frédéric, Maire.

Présents : Messieurs THIEBAUT Yves, MAHU Jean-Yves.

Mesdames LAFFONT-DELZENNE Dominique, BERNA, Séverine, DROT Laurence,
Messieurs BERNARD Didier, BON Pascal, CARDOT Bruno, DECAENS Vincent,
JOURQUIN Teddy, LAURENT Philippe, PETIT Michel.

Absents excusés : Mme DELHAYE Aurélie donnant procuration à M. MARTIN Frédéric.
M. VARLET Sébastien donnant procuration à M. CARDOT Bruno.

I. DISSOLUTION DES REGIES DE RECETTES DES PHOTOCOPIES ET DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée

Existence de deux régies de recettes sur la commune de Moy de l'Aisne,

- Régie n° 004 - Droits de places des marchés
- Régie n° 002 - Délivrances de photocopies

Etant donné le peu de recettes engendrées par ces régies, le Maire en propose leur dissolution.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident la dissolution des régies de recettes « droits de places des marchés et délivrances de photocopies » à compter de ce jour et charge le régisseur d'effectuer le dernier dépôt des recettes auprès de la trésorerie.

II. MODIFICATION DES STATUS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE LA HALLE DES SPORTS DE MOY DE L' AISNE

Le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal la modification des statuts du syndicat intercommunal d'investissement et de fonctionnement de la cantine et de la halle des sports de Moy de l'Aisne en date du 10 février 2020.

En effet, le Comité du syndicat, à l'origine composé d'un Président et de deux Vice-présidents, ayant revu sa composition par la mise en place d'un Président et d'un seul Vice-président.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la modification des statuts du syndicat intercommunal d'investissement et de fonctionnement de la cantine et de la halle des sports de Moy de l'aisne.

III. ADHESION DE COMMUNES AU SIDEN-SIAN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les adhésions suivantes:

de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord) de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : HONNECHY et MAUROIS (Nord)

de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes :

BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)

de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : DEHERIES et HONNECHY (Nord)

IV. AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BENAY ET LY-FONTAINE

L'assemblée prend connaissance du projet présenté par la société ENERTRAG AISNE XI quant à l'implantation de 8 éoliennes et de 4 postes de livraison, sur le territoire des communes de BENAY et LY-FONTAINE, faisant l'objet d'une enquête publique du 2 novembre au 5 décembre 2020.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Benay et Ly-Fontaine.

V. TRANSFERT DE LA COMPETENCE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A L'USEDA

Il est rappelé à l'assemblée que, lors de la séance du 30 mars 2004, les statuts de l'USEDA ayant été présentés, le Conseil Municipal a opté pour le transfert à l'USEDA de la compétence « Travaux et Etudes » relatifs à l'éclairage public.

Afin de garantir un bon fonctionnement de l'éclairage public, le Maire propose de compléter son choix en transférant à l'USEDA les compétences maintenance et exploitation de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transférer la compétence maintenance et exploitation de l'éclairage public à l'USEDA et autorise le Maire à signer le règlement de service de maintenance correspondant, ainsi qu'à ouvrir les crédits nécessaires.

VI. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL ET À L'IRCANTEC

Les contrats d'assurances des risques statutaires pour les agents arrivent à terme au 31 Décembre 2020. Le Centre de gestion propose à la commune d'adhérer aux nouveaux contrats qui prendront effet au 1 janvier 2021 jusqu'au 31 Décembre 2024 avec les mêmes garanties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

VII. COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS – DETERMINATION DU NOMBRE D'ELUS

Par délibération N° 2020-29 du 10 juillet dernier, les membres du Conseil Municipal ont fixé à huit le nombre des membres du conseil d'administration. Il est rappelé que ce nombre ne peut être supérieur à seize et doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration et de le fixer à dix, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le Maire.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1er Tour : Votants 14 Majorité absolue 08. Est élu avec 14 voix 1 Monsieur Pascal BON

VIII. DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE COLLEGE DE MOÿ DE L' AISNE POUR LEUR SEJOUR AU SKI

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'équipe pédagogique EPS du collège Suzanne Deutsch de la Meurthe de Moÿ de l'Aisne pour permettre aux classes de 5^{ème} de partir en classe de neige en janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 80 € par enfant de Moÿ de l'Aisne concerné par ce voyage.

Les crédits seront inscrits au budget 2021 en fonction du nombre d'enfants (9 prévus à ce jour).

IX. COLIS DE FIN D'ANNEE AU TROISIEME AGE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune avait pour habitude d'offrir un cadeau aux personnes de 65 ans et plus à l'occasion des fêtes de fin d'année et d'attribuer une subvention annuelle au comité du 3^{ème} âge afin d'organiser un repas pour ces mêmes personnes.

Etant donné les circonstances sanitaires actuelles, l'organisation du repas demeure impossible et la visite chez les habitants est également à éviter pour la distribution de colis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnellement supplémentaire d'un montant de 1 900 € au comité du 3^{ème} âge qui se chargera de distribuer une carte cadeau aux personnes de 65 ans et plus à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

X. ILLUMINATIONS DE LA COMMUNE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Deux devis ont été reçus en mairie pour la mise en illumination de la commune pendant les fêtes de fin d'année, à savoir :

Entreprise SANTERNE 8 142.00 € TTC

Entreprise LECLERE 7 674.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et 1 voix contre, de retenir l'entreprise LECLERE pour un montant de 7 674.00 € TTC afin d'effectuer la pose et la dépose des illuminations de fin d'année.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Rucher

La plantation des arbres et arbustes au rucher est prévue le lundi 16 Novembre 2020 par les salariés du SAAT. La pelouse sera semée au printemps.

Travaux école

Une réunion s'est tenue en Mairie le 22 Octobre avec le cabinet d'architecture BAU.

Le marché public est mis en ligne du 26 Octobre 2020 au 26 Novembre 2020.

City stade

Des réunions de travail ont eu lieu avec les entreprises pour choisir le matériel.

Convention économique avec la Région des Hauts de France

La convention économique a été signée par la Région, les aides aux entreprises vont pouvoir être versées.

Cérémonie du 11 Novembre

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, la cérémonie aura lieu en comité restreint ;

Il sera procédé à un dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Déchèterie

Tout usager qui se rend à la déchèterie et utilisant une remorque ou une camionnette ouverte devra prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le chargement (bâche, filet, sangles. .). En effet, il arrive régulièrement que les usagers perdent une partie de leur chargement, des déchets qui se retrouvent ensuite sur la chaussée ou aux abords des routes.